

an tour et qu'ils succomberont sous les atteintes de l'acide carbonique. Pour nous, nous entretenons de meilleures espérances, nous espérons que les conservateurs s'y feront prendre aussi, et alors le pays sera purgé de tout ce qu'il y a de méchant; il ne restera plus que les gens indépendants comme le *Cancan*.

A TRAVERS LES PORTES.

Le patriotisme, le dévouement à son pays, et la bonne législation sont des mots qui s'interprètent de bien des manières différentes. Le *Cancan* a toujours pensé que pour être bon patriote il faut aimer sa patrie et faire tout ce qui est en son pouvoir afin de lui être utile. Le dévouement à son pays compte la même chose, un homme franc et sincère sacrifice, quand besoin il y a, son intérêt privé à celui du public en général. Quand à la bonne législation, pour y travailler avec avantage, il est nécessaire d'être pourvu d'une faculté bien précieuse, et qui, suivant ce que remarque le *Cancan*, a toujours manqué dans notre bienheureux Canada, c'est-à-dire l'intelligence.

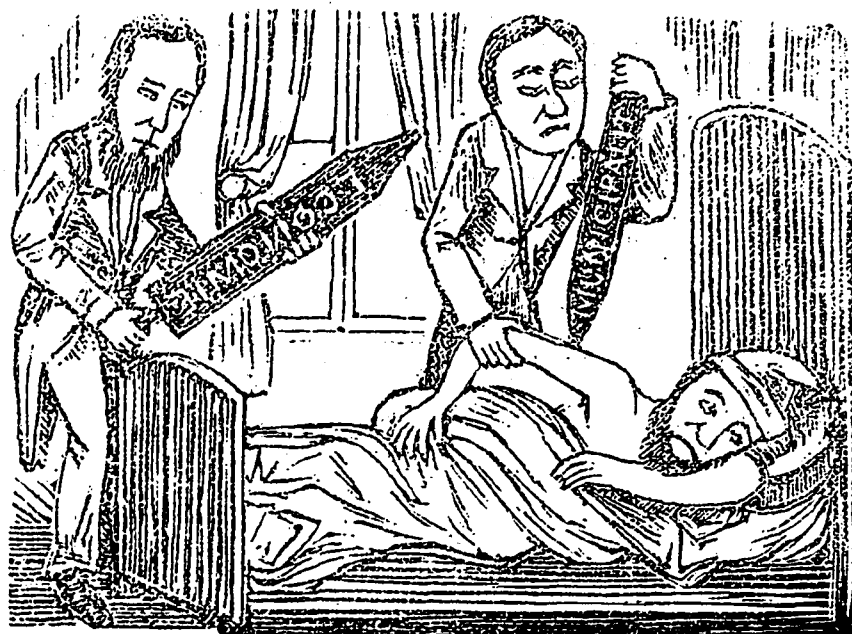
Qu'on donne par exemple, cette partie essentielle du gouvernement faire des bonnes lois, aux commères de St. Sauveur et à nous *Cancan* et je vous assure que nous vous digérerons des status où Thémis même ne trouvera rien à redire. Nous suggérons seulement la chose, au peuple de la Province de Québec de voir ce qu'il a à faire.

A notre sens ceux qui voient les plus mal dans les propositions que nous avons énoncées plus haut, ce sont sans contredit les conservateurs.

Tout leur patriotisme consiste, de par le temps qui court, à faire les plus grandes efforts pour ressaisir le pouvoir et à jeter dans les bois dans les roues du chariot à M. Joly, et tout le monde sait qu'il ne doit point être difficile d'arrêter ce chariot, puisqu'il ne possède que deux espèce de rosses. M. Price, député de Chicoutimi et l'intelligent Turcotte, député de Trois-Rivières. Avec ces deux Messieurs pour tout moyen de locomotion le gouvernement ne fera pas le tour de la terre en quatre-vingt-dix jours.

Voyons ce qui en est pour le dévouement. Les deux parties de la chambre en ont à peu près la même dose et cet état de chose provient de ce qu'ils partent du même principe: Sa peau avant sa chemise. Ce qui conviendra le mieux à leur peau pour la présente session, ce sera de faire trente-un jours afin de retirer \$600, et, mordicus, ils les feront. La question constitutionnelle leur a déjà donné trois semaines, le budget fournira bien le reste.

Comme je vous le disais tantôt, ni l'un ni l'autre des deux partis s'entend dans l'art de faire des lois, excepté que les conservateurs ont leur genre, ils excellent dans le fait de poser une taxe direct sur le peuple; mais leur premier essai n'a pas réussi grâce à la malveillance du Lieutenant-Gouverneur.



DEUX PRESCRIPTIONS.

Le gouvernement a requis les soins de deux grands médecins pour la maladie de M. Bachand. McKenzie ordonne une injection de constitution, et M. Holton, une saignée de municipalité.

Un corps costumé, que nous ne voulons pas désigner autrement aujourd'hui, a cru bon de parader le 24 dans la rue de la Reine, en chantant pas de Thibault.

Libre à chacun d'avoir ses préférences politiques, mais il est regrettable qu'au moins une fois par année nous n'ayons un jour où tous les Canadiens-Français puissent se rencontrer sans insultes.

Pas de Thibault fut le mot d'ordre de la grève, et cela rappelle des souvenirs que notre nationalité devrait tenir à cœur de faire oublier.

Plusieurs personnes désirent savoir pourquoi un ancien conseiller de St. Roch se tient dans l'aile du bateau de Montréal tous les jours entre 10 heures et 10½ heures, et jette un regard scrutateur dans le Nord et le Sud.

AVIS AUX CUISINIÈRES.

Nous nous trouvons dans la nécessité de vous annoncer une peine nouvelle qu'il faudra ajouter à celles qui peuplent déjà votre aride profession.

Jadis, pour faire du boudin vous preniez un intestin de porc ou de mouton que vous emplisiez de sang mêlé avec du saindoux et des épices, mais aujourd'hui c'est une autre chose, il faudra que vous sachiez vous passer de sang, et voici pourquoi.

M. P. A. Tremblay, si gentiment et si justement appelé Pitre le Lépreux par notre ami le *Canard* a fait un contrat avec tous les bouchers de la ville et les habitants des paroisses avoisinantes pour qu'ils lui apportent tout le sang des animaux qui tomberont sous leurs couteaux meurtriers.

Vous ne sauriez imaginer l'usage qu'il veut en faire. Les mauvaises langues cocassent déjà et elles disent que c'est pour faire des sortilèges et des malices contre les conservateurs, d'autres pensent que c'est pour nourrir ses employés; d'autres encore, et

ce ne sont pas les plus charitables, croient qu'il va s'en servir pour clarifier l'influence indue exercée par MM. les Carés de Charlevoix.

Le *Cancan* est mieux renseigné que tout cela et il va vous dire à vous tous beaux discoureurs, que vous êtes dans l'erreur. Nous connaissons la chose pour en avoir causé longtemps avec notre ami Pitre le lépreux. Nous allons vous livrer le secret sous la réserve expresse de ne dire un seul mot de la chose à qui que ce soit, pas même à vos femmes, laissez-vous tourmenter c'est un moyen pour vous faire cajoler plus longtemps.

Pitre se servira de ce sang pour peindre l'enseigne de son *Beclairer*.

Il ne veut pas se contenter d'avoir l'intérieur d'un communiste il veut aussi en avoir l'extérieur.

Un autre journal comique a fait son apparition sur la scène du journalisme. Il s'est choisi un nom plus original que tentatif. Nous pensons que plus d'une dame laissera involontairement échappé cette feuille de ses mains lorsqu'elle lira comme en tête "*Le Crapeau*."

Le *Crapeau* prétend vivre à côté du *Canard*, il nous est avis que c'est un dangereux voisinage.

On se souvient de cette fable de Lafontaine où les grenouilles veulent se choisir un roi. Entre crapeau et grenouille il y a évidemment quelques liens de parenté. Espérons que pour lui, le *Canard* ne sera pas la grue du fabuliste. Quoiqu'il en soit le *Crapeau* nous semble écrit dans un bon esprit, faire gober la vérité tout en riant est une tâche digne du journaliste.

Donc nous souhaitons à notre nouveau confrère, finances prospères et surtout de ne pas faire le saut du *Crapeau*.

M. Chassé fait maintenant fonctionner son nouvel appareil télégraphique pour le feu. La machine nous a l'air

à marcher passablement si l'on en juge par le bruit qui rompt les oreilles.

Le bon résultat de ce nouveau système produira un magnifique effet pour M. Chassé et un bien malheureux pour M. Brunel car le but de cette machine est de le sortir de la corporation.

A LA JUSTICE CANADIENNE.

DEUX CADAVRES!

Dans un pays comme le Canada, si merveilleusement beau, si heureusement doué par la nature, si poétique, ce qui influe toujours sur les lois et la civilisation d'un peuple, il est à regretter que la justice y soit aussi légère.

Nous allons nous expliquer, avec tout le respect que nous devons à dame Thémis.

Il y a un mois environ, un homme tombait à l'eau à la station de Batiscan. Ne le trouvant pas après trois minutes de recherches, le capitaine du bateau sur lequel l'accident était arrivé donna l'ordre à une chaloupe de continuer les recherches, et lui, fit tranquillement route pour Montréal.

Un mois après le cadavre remonte à la surface de l'eau, à la même place; un coroner constate: "*mort accidentelle*," on enterre le corps, et la justice reste calme et tranquille comme en présence d'un tour d'escamoteur. En Europe, cela ne se serait pas passé ainsi. Le juge d'instruction aurait fait appeler le capitaine du bateau et lui aurait fait subir l'interrogatoire suivant:

1. L'homme en question était-il à jeun ou bien ivre quand vous l'avez pris à bord de votre bateau? ... 2. S'il était ivre, pourquoi l'avez-vous pris? ... Pourquoi ne l'avez-vous pas empêché de boire à la buvette du bord? ... Pourquoi, enfin, ne l'avez-vous pas fait surveiller? ... 3. Pourquoi, quand le corps est tombé à l'eau, n'avez-vous pas stoppé au moins une demi-heure, comme cela se fait en pleine mer, comme tout capitaine prudent doit le faire, afin de surveiller vous-même les recherches, car rien ne prouve que partant quelques minutes après que l'accident a été signalé, que le mouvement du bateau n'a pas atteint, étourdi, bessé l'homme, lequel faisant des efforts pour se sauver n'a pu y parvenir par le seul fait de votre déplacement qui lui était défavorable? 4. Enfin, et cette dernière question est du ressort spécial du juge, avec qui cet homme était-il à bord? Y avait-il des amis? Des ennemis? Et s'il en était ainsi, ces derniers n'auraient-ils pas insisté à le pousser à l'eau, sauf à mettre ensuite l'accident sur le compte de l'ivresse? Notez bien que nous raisonnons en ce moment comme la justice doit le faire en présence des turpitudes et des passions humaines. Puis, vu le résultat de l'enquête, la loi agit par le ministère public, au nom de la société, et les parents de la victime se portent partie civile contre qui de droit. En se montrant aussi sévère, en n'acceptant plus cette formule facile et banale "*mort accidentelle*," les précautions augmentent et les accidents se produisent moins. Et d'un...

Quelques jours après, on apprend par la voie des journaux que le corps d'un homme noyé a été retrouvé à Repentigny, près Montréal. A plusieurs marques et numéros qu'il porte sur lui, on le reconnaît pour être de la Batterie B. de Québec.

Que fait-on? Croyez-vous qu'on ait écrit à la Batterie B? Qu'on ait fait la moindre recherche? La plus petite enquête? Pas du tout. Toujours sur le verdict simple, facile, sans façon, en pantalons du coroner qui semble ne savoir dire que: "*mort accidentelle*" comme ces poupées articulées qui ne savent dire que